

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***26003961***

le,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**31 DEC. 2025****Le Greffier**N° d'entreprise : **0476 236 643****Nom**(en entier) : **Catalent Gosselies PS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Auguste Piccard 37, 6041 Charleroi****Objet de l'acte : Démission et nomination administrateur**

Extrait des décisions prises par écrit de l'actionnaire unique le 22 décembre 2025:

[...]

1. Démission d'un administrateur

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Léonard Sinave en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à compter du 31 décembre 2025.

Tous les pouvoirs accordés à l'administrateur susmentionné dans le cadre de son mandat, sont révoqués à compter de cette même date.

[...]

2. Nomination d'un administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Wim Blendeman en tant qu'administrateur de la Société avec effet à compter du 1 janvier 2026 et prendra fin le 13 septembre 2029.

L'administrateur élit domicile au siège de la Société pour toutes questions concernant l'exercice de son mandat.

3. Composition

À partir du 1 janvier 2026, le conseil d'administration sera composé comme suit :

- Monsieur Wim Blendeman ;
- Monsieur Ramon Ceron ;
- Monsieur Herbert Donaldson ;
- Madame Sarah Hauer ; et
- Monsieur David McErlane.

Conformément l'article 11 des statuts de la Société, l'organe d'administration représente la Société à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur. La société est valablement représentée vis-à-vis de tiers dans les actes et en justice, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis :

- soit par un (1) administrateur,
- soit, dans les limites de la gestion journalière, par un administrateur (délégué ou non) ou délégué à la gestion journalière agissant seul ou par le ou les délégués à cette gestion, agissant ensemble ou séparément.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

La société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux.

5. Procuration spéciale

L'actionnaire unique décide d'accorder des pouvoirs spéciaux à M. Pierre Queritet, M. Timon Sohier, Mme Julie Vandenweghe, M. Anton Baeten avocats chez BDO Legal SRL et Mme Alessandra Oliver, Mme Erin Verhaeghen, Mme Pamina Pattou, et Mme Nadine Crocaerts, collaborateurs chez BDO Advisory SRL chacun ayant le pouvoir d'agir individuellement et avec le pouvoir de substitution, pour (i) signer et déposer les formulaires I en vue de la publication des décisions prises aux Annexes du Moniteur belge et signer et déposer les formulaires II modifiant l'enregistrement dans la Banque-Carrefour des Entreprises, (ii) modifier l'enregistrement de la Société dans la Banque-Carrefour des Entreprises et auprès des autorités fiscales, (iii) prendre les mesures nécessaires pour la rédaction et la signature des attestations visées à l'article 13 de la loi du 4 mai 2023 relative au Registre central des interdictions de gérer, et pour s'assurer qu'aucune interdiction n'a été prononcée par une juridiction d'un État membre de l'Espace économique européen, et (iv) effectuer toutes les actions nécessaires ou utiles à cet égard.

Pour extrait analytique

Alessandra Oliver,
Mandataire spéciale.